

SPORT

Appel à projets sport et santé - 2024

Cahier des charges

ANJOU, TERRE D'EXCELLENCE

**20
TERRE
DE JEUX
24**

Le Département accompagne depuis 2016 les acteurs du mouvement sportif départemental dans le développement de projets socio-sportifs.

Cet appel à projets supporte des initiatives singulières de structures sportives du Maine-et-Loire dans une logique de prévention ou d'amélioration de la santé. Le Département soutiendra des projets qui attirent ou ramènent des personnes handicapées, déficientes, en cours de soins, en convalescence vers une activité physique et sportive. Le Département aidera également des actions de sensibilisation et lutte contre les agressions physiques et sexuelles dans le sport. Cet appui concerne une structure engagée dans un projet au-delà de sa mission première d'offre sportive. Cette action met l'activité physique au service de tout public.

Le projet devra :

- être engagé entre septembre 2024 et août 2025,
- rechercher, si possible, la collaboration avec les collectivités territoriales concernées. La co-construction et le travail en réseau feront l'objet d'une attention particulière (appui des collectivités, partenaires économiques, établissements scolaires, établissements sociaux et médico-sociaux, etc.),
- mobiliser une triple compétence : sportive, sanitaire et sociale,
- intégrer la dimension de développement durable autant que possible.

Ne seront pas recevables les demandes concernant :

- les projets d'investissement en matière d'infrastructures sportives,
- les projets strictement évènementiels (seuls ceux inscrits dans un programme d'actions pourront être retenus),
- le fonctionnement récurrent des structures ou des clubs sportifs.

Qui peut répondre ?

Les associations sportives affiliées et fédérations sportives reconnues par le Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports. Seuls les organismes dont le siège social est implanté en Maine-et-Loire sont éligibles. Une structure non sportive peut participer en s'associant à une association sportive. C'est la structure sportive qui doit déposer le projet.

Un même projet ne peut bénéficier simultanément de plusieurs aides départementales.

Comment répondre

Le dossier de candidature est téléchargeable sur [Maine-et-Loire / Appel à projets Sport 2024](#)
Il doit être rempli et accompagné des annexes demandées :

- avant le **30 juin 2024** ;
- par mail à l'adresse sport@maine-et-loire.fr

Après instruction, les projets seront examinés par un jury d'experts. Les décisions seront communiquées en fin d'année. L'aide est de 5000€ maximum et est octroyée pour une année.

- Un bilan circonstancié devra être transmis au service des sports une fois le projet réalisé (modèle téléchargeable sur le site du Département). Des photos/vidéos représentatives de l'action (au cours de la mise en œuvre) seront jointes en vue d'une éventuelle valorisation de l'action sur les réseaux sociaux (respect du droit à l'image à garantir par la structure).
- Les projets retenus feront figurer les logos du Département de Maine-et-Loire « Anjou » / « Anjou terre d'excellence » sur tous les documents édités.

Département de Maine-et-Loire
Direction de l'Éducation, de la jeunesse et des sports
Service sports & actions éducatives
sport@maine-et-loire.fr
02 41 81 46 60